

Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest

---

Procès-verbal du Conseil Municipal du  
16 Septembre 2024

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en Mairie de Vendrest le 21 mai 2024 à 19 heures, sous la présidence de Francis CHESNÉ

Présents : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Micheline BENOIT, Yann BOISLÈVE, Sandrine GIBERT, Francis ISTE, Tyffanie KLEIN, Pascal LAVIALLE, Céline LIMOSIN, Brigitte OLIVIER

Représentés : Gérard DUFOUR par Pascal LAVIALLE, Luis CAMPOS LEON par Francis CHESNÉ

Absents : Philippe BASILE, Carmen LEMONNIER

Secrétaire de séance : Jean-Denis LIMOSIN

---

L'ordre du jour des décisions à prendre a été rappelé par Monsieur le Maire:

1 – Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2024

2 – Délibérations :

- Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes d'Othis, Fresnes-Sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée
- Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM
- Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 77
- Procédure d'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune : arrêt du projet
- Autorisation de signature de la convention de maîtrise déléguée relative au programme d'actions forestières en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
- Marché à procédure adaptée : rénovation énergétique de la salle polyvalente

3 – Informations et questions d'actualités

Début de la séance : 19h00

---

Objet : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 18 JUILLET 2024

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal du 18 Juillet 2024.

Vote pour 13 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ DE 2024 018

L'ensemble des éléments de calcul permettant de déterminer le montant total dû pour l'année 2023 sont :

Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP) 2024 : 268,00 €

Calcul de la redevance :  $[(0.035 \times L) + 100] \times CR$

L = 2 529 (longueur canalisation en mètre)

CR = 1,42 (coefficient de revalorisation)

$[(0.035 \times 2\,529) + 100] \times 1,42 = 267,6913$

Vote pour 13 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIÈRES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVEE DE 2024 019

Les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Fresnes-sur-Marne, Bussièresp, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

Vote pour 13 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE AU SDESM DE 2024 020

Considérant que la convention souscrite avec le SDESM arrive à son terme et que la commune souhaite le maintien de la borne installée, il est nécessaire de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM.

Vote pour 13 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CDG 77 DE 2024 021

Considérant qu'il est opportun pour la collectivité de souscrire à un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service, que le contrat en cours se termine au 31 décembre 2024, il est nécessaire de souscrire une nouvelle convention.

Vote pour 13- Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : PROCEDURE D'ELABORATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE : ARRET DU PROJET DE 2024 022

Considérant les résultats du schéma directeur d'assainissement réalisé par la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq, mandataire de la commune, et notamment les documents relatifs au zonage pluvial

➤ La note explicative de synthèse

➤ Les annexes :

- Le projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales
- Le tableau justifiant les zones à fortes contraintes
- La notice technique liée au règlement du zonage pluvial

Il est nécessaire d'approuver le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales et le dossier d'enquête publique.

Vote pour 13 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE DELEGUEE RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIONN FORESTIERES EN FAVEUR DES ESPECES ET DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

DE 2024 023

La volonté de la commune de mener le programme d'actions forestières en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire présentes dans les bois communaux, nécessite de faire appel à un maître d'ouvrage délégué. Le programme d'actions forestières a pour objet de rétablir des habitats favorables au Sonneur à ventre jaune ainsi qu'à l'alimentation des chiroptères. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimé à 11 000 € TTC. Le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels de la convention à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du contrat mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire.

Vote pour 13 - Vote contre 0 - Abstention 0

Objet : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

DE 2024 024

Le choix des titulaires, effectué par la personne responsable du marché, s'est porté sur la proposition des sociétés :

- Lot 1 : SARL TETARD : 115 310,22 € HT
- Lot 2 : SASU Marc PERTHUISOT : 32 555,40 € HT

soit un montant total HT 147 865,62 € HT

Il convient d'approuver le choix des titulaires.

Vote pour 13 - Vote contre 0 - Abstention 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Monsieur le Maire dit que comme tous les ans le feu d'artifice était très beau et cette année sur une musique sur le thème des Jeux Olympiques et que malgré les grosses pluies quelques courageux sont venus le voir.

Il explique que dans l'éventualité où les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente du Moulin à vent ne soit pas terminés, le repas des anciens ainsi que l'arbre de Noël ne pourront peut-être pas avoir lieu dans cette même salle.

Monsieur LAVIALLE Pascal demande si cette année il faudra encore choisir entre repas des anciens et distribution de colis.

Monsieur le Maire répond que cela sera à étudier, suivant les conditions de dispositions de la salle polyvalente.

Madame LIMOSIN Céline demande si au mois de janvier il est prévu d'organiser les vœux du Maire, cela serait dommage de ne pas aller à la rencontre des administrés.

Monsieur le Maire doit étudier la question.

Monsieur le Maire observe que la nouvelle institutrice en place à l'école de Chaton paraît très volontaire et motivée.

Madame KLEIN Tyffanie précise qu'elle travaille toujours dans la bienveillance de l'enfant.

Madame LIMOSIN Céline s'excuse de son absence au sein de la commission sport, loisirs et fêtes et propose à nouveau de créer une association pour gérer les événements culturels et récréatifs.

Elle propose également, si possible et dans la mesure où la salle polyvalente serait disponible, de renouveler la soirée d'halloween.

Elle soumet l'idée de faire une journée « nettoyons la nature » en partenariat avec les centres Lerclerc.

Monsieur le Maire approuve l'idée pour la sensibilisation des administrés.

Madame LIMOSIN Céline suggère de faire une session avant l'été 2025.

Madame LIMOSIN Céline demande l'état du dossier de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire dit qu'il attend le retour des demandes de subvention du Département et de la Région.

Monsieur le Maire fait remarquer que le village et ses hameaux sont plus propres depuis l'arrivée du nouvel agent technique.

Monsieur THURET Benjamin félicite du travail accompli.

Madame LIMOSIN Céline demande si la gendarmerie effectue des passages pour les véhicules qui sont mal stationnés.

Monsieur THURET Benjamin confirme qu'il y a des problèmes de stationnement.

Monsieur le Maire dit qu'il va mettre en place des pots de fleurs aux endroits stratégiques

---

Fin de la séance 20h10